

Rapport à l'Assemblée générale de l'association Déraillleurs sur le contrôle des comptes de l'exercice 2020

Mesdames, Messieurs,

Selon le mandat qui m'a été confié par l'Assemblée générale du 25 janvier 2020, j'ai procédé, sur la base des documents qui m'ont été présentés, à la vérification des comptes de l'Association pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Le total du bilan s'élève à **8.487,08 €**.

Le compte de résultats fait apparaître un excédent d'exploitation de **1.332,55 €**.

J'ai constaté que le bilan et le compte de résultats concordent avec la comptabilité.

Les contrôles effectués par pointage m'ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chacune des opérations vérifiées.

En conséquence, je recommande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le trésorier pour son travail.

Fait à Caen, le 14 janvier 2021

Birgit NOGUE

